

## Une Europe soucieuse de l'avenir de la planète

### La politique du développement durable

L'expression « développement durable » est apparue pour la première fois dans un traité européen, avec la signature du Traité d'Amsterdam en 1997. La politique européenne du développement durable est devenue effective avec la « Stratégie du développement durable », adoptée lors du Conseil européen de Göteborg de juin 2001 [COM(2001) 264 final). Cette stratégie vise à concilier les politiques ayant pour objet un développement durable du point de vue environnemental, économique et social, afin d'améliorer de façon durable le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et à venir. Les objectifs visés consistent à limiter le changement climatique et ses effets, limiter les effets négatifs des transports et enrayer les déséquilibres régionaux à travers le développement de transports respectueux de l'environnement et de la santé, la gestion plus durable des ressources naturelles, la limitation des risques importants pour la santé publique et renforcer la lutte contre la pauvreté dans le monde, et de veiller au développement durable mondial et au respect des engagements internationaux. La société de la connaissance doit également être un moteur de l'action en faveur du développement durable. Les objectifs de la Stratégie du Développement Durable ne peuvent être réalisés qu'en étroite partenariat avec les États membres.

Un bilan récemment réalisé a montré que des progrès relativement modestes ont été enregistrés sur le terrain, malgré les initiatives politiques qui ont été prises au niveau de l'Union européenne. De nouvelles ambitions de l'Union européenne pour les années à venir ont été définies dans le « Paquet Energie Climat », adopté le 12 décembre 2008 par le Conseil européen, qui vise à augmenter de 20% l'efficacité énergétique, réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, atteindre une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE et, enfin, à atteindre une proportion de 10% de biocarburants d'ici 2020.

Plus d'information sur [www.welcomeurope.com](http://www.welcomeurope.com)

### Les outils opérationnels de la politique européenne du développement durable

- Les programmes intra-communautaires :

Ce sont les instruments de financement directement gérés par la Commission européenne. Ils supportent, à l'intérieur de l'UE, des projets de dimension européenne, réalisés par des réseaux de partenaires européens.

**Life + :** Ce programme contribue au développement et à la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'environnement et du droit de l'environnement, en vue de promouvoir le développement durable (actions de conservation de la nature dans le cadre de la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et en particulier du réseau « Natura 2000 », actions contribuant à la démonstration d'approches, de méthodes et d'instruments novateurs pour les politiques de l'environnement, actions assurant la diffusion d'information et la sensibilisation sur les questions environnementales...).

**PIC - Energie intelligente Europe :** Dans le cadre de ce programme, sont allouées des subventions pour des projets de démonstrations et de promotion de technologies innovantes de diversification énergétique et leur introduction effective sur le marché.

**PCRD7 - Coopération:** Des subventions sont allouées, dans le cadre de plusieurs thématiques, comme l'énergie, l'environnement, le transport, la sécurité, pour des projets de recherche sur le développement de technologies rentables pour rendre l'économie énergétique de l'Europe plus durable, sur le changement climatique etc...

**Marco Polo II :** Ce programme vise à réduire l'engorgement des infrastructures routières, à améliorer les performances environnementales de l'ensemble du système de transport et à contribuer à la réalisation d'un système de transport efficace et durable par le transfert du fret routier vers une combinaison d'autres modes de transport, en soutenant notamment des projets d'infrastructures, d'échanges de bonnes pratiques etc...

**Réseaux transeuropéens Transport (RTE -T) :** Il s'agit d'encourager le développement d'un réseau transeuropéen de transport, à travers le soutien de projets de construction routière, ferroviaire ou de transport combiné concernant les infrastructures européennes d'intérêt commun, ainsi que des projets d'étude.

**Réseaux transeuropéens Energie RTE-E :** Des subventions sont accordées dans le cadre des Réseaux Transeuropéens d'énergie, d'électricité et de gaz naturel, en soutien au développement de ces réseaux.

- Les programmes des fonds structurels :

Il s'agit d'aides gérées au niveau national ou régional. Sont éligibles à ces programmes des projets de développement local, régional ou national dans différents domaines d'action, sans imposer la formalisation de réseau de partenaires européens. Pour la programmation 2007-2013, les aides proviendront notamment du Fonds européen de développement régional (FEDER).

**Programme Opérationnel FEDER :** Une des priorités du PO FEDER est l'environnement et la prévention des risques. Il finance des actions d'infrastructure et d'investissement (géothermie, énergie solaires, cogénération, énergie éoliennes, énergie renouvelable des biomasses, habitats à performance énergétique...).

- Les programmes de coopération extérieure :

La Commission européenne gère des programmes coopération dans le cadre desquels sont distribués des ressources afin d'aborder des enjeux internationaux dans un certain nombre de secteurs, notamment dans le domaine de l'environnement.

**ENRTP :** Il s'agit d'un programme thématique d'aide et de coopération extérieure pour la promotion de la dimension environnementale dans le monde et notamment dans les pays en développement, par des outils, des échanges de bonnes pratiques et des démarches novatrices.

### Les acteurs des programmes

Les directions générales de l'environnement et des transports et de l'énergie de la Commission européenne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Energie-Cities (Association des municipalités européennes pour une politique énergétique locale durable), Réseau européen des villes-santé (Network of the European National Healthy Cities Networks), AEC (Association Européenne des Consommateurs), FEE (Fondation pour l'Education à l'Environnement), BEE (Bureau Européen de l'Environnement), EISA (Initiative européenne pour le développement durable dans l'agriculture), CAN (Réseau européen d'action pour le climat), FACE (Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune sauvage de l'U.E), BirdLife Europe (Conseil pour la protection des oiseaux), T&E (Fédération européenne pour le transport et l'environnement), FERN (Réseau européen de ressources sur les forêts), WWF...

Plus d'information sur [www.welcomeurope.com](http://www.welcomeurope.com)

### Quelques principes de fonctionnement

- Principe de cofinancement : les subventions européennes interviennent en complément d'autres contreparties financières publiques ou privées. Les taux sont spécifiés par programme et par appel à projets, publié par la Commission européenne
- Une aide pour un projet : la subvention est destinée à la réalisation d'un projet, ayant un objectif, délimité dans le temps
- Principe du non cumul : cette subvention ne peut être cumulée avec d'autres aides européennes
- Principe de non rétroactivité : les projets en cours avant la demande de subvention ne sont pas éligibles
- Règle de non profit : les recettes doivent être prises en compte dans le plan de financement

Rédigé par [www.Welcomeurope.com](http://www.Welcomeurope.com)  
[contact@welcomeurope.com](mailto:contact@welcomeurope.com)

Plus d'information sur les programmes de financement communautaire sur [www.welcomeurope.com](http://www.welcomeurope.com)